L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 22 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES

CHEMINS DE LA VIE

PAR

ALFRED DE BRÉHAT.

XXII.

Tout en parlant, elle avait avancé de quelques pas dans le corridor, de sorte qu'elle se trouva en face de Mme Marillet, qui courut donner ordre de ne pas la laisser entrer. A la vue d'Antonia, Mme de Maupierre fronça involontairement les sourcils; mais elle se contint aussitôt.

– M. le marquis est parti ce matin pour Paris, madame, dit Antonia, payant d'audace.

– Je croyais que M. de Farnolles ne sortait presque plus, répondit la baronne en regardant autour d'elle d'un air agité.

Il est sorti aujourd'hui, madame. Est-ce quelque chose que je puisse lui répéter? ajouta-t-elle d'un air dégagé.

– Je ne le pense pas, repartit la baronne avec hauteur.

Il y eut un instant de silence.

Les domestiques s'étaient retirés. Les deux femmes restaient seules en face l'une de l'autre: la baronne songeant à engager une discussion avec Antonia, et considérant l'impertinente à tout prix pour M. de Farnolles; Antonia, intimidée malgré elle, et sortant décidée à ne pas laisser l'ennemi pénétrer dans la place.

Heureusement pour la baronne, Laramée, qui se trouvait à la cuisine au moment de l'entrée de Mme de Maupierre, tendait la tête dans la salle par le cordon de service.

– C'est Mme la baronne de Maupierre qui vient voir monsieur le marquis, dit-il à son maître; il faut la faire entrer, n'est-ce pas?

Sans attendre la réponse, il ouvrit la porte du salon et dit à Mme de Maupierre:

– M. le marquis est au salon, madame la baronne.

– Merci, mon ami, murmura Mme de Maupierre, qui passa dans le salon.

– C'est la baronne de Maupierre-Aiguevive, la cousine de M. le marquis, dit Laramée d'un air innocent à Mme Marillet, qui le foudroyait du regard.

– Eh! je le sais bien, imbécile! s'écria-t-elle. C'est pour cela que...

Elle allait dire: "C'est pour cela qu'il ne fallait pas la laisser entrer!" mais elle s'arrêta.

– De quoi vous mêlez-vous? reprit-elle brusquement.

– Dame, moi j'ai cru bien faire, répondit-il avec calme. A propos, ajouta-t-il, y a-t-il longtemps que vous n'avez reçu des nouvelles de ce pauvre Ravandor?

Toute allusion à son mari avait le privilège de faire bondir Antonia. La rusé piqua le savait bien.

– Non, répondit-elle sèchement en s'éloignant avec impatience.

– Ça l'apprendra à appeler *imbéciles* des gens qui valent mieux que toi! murmura Laramée en la suivant d'un œil moqueur... C'est drôle tout de même que Mme la baronne vienne ici. Pas, elle a l'air toute bouleversée. Pourvu qu'il ne soit pas arrivé quelque chose à M. Julien!...

Et il regagna la cuisine en bourrant sa pipe d'un air songeur.

– Je parie que la Ravandor est allée écouter, se dit-il au bout d'un instant.

Malgré ses gros souliers, il gagna sans bruit un petit salon attenant à celui où se trouvaient le marquis et Mme de Maupierre.

Ainsi qu'il s'en était douté, Antonia, la tête appuyée contre un petit trou pratiqué dans un panneau, écoutait de toutes ses oreilles.

– Que voulez-vous encore? dit-elle avec humeur en apercevant Laramée.

– Je venais chercher le collier de Bla[k], répondit le piqueur en montrant le susdit collier, qu'il avait tout bonnement tiré de sa poche.

Antonia haussa les épaules et s'éloigna; mais, dès que le vieux piqueur fut retourné à la cuisine, elle vint reprendre son poste.

Pendant ce temps, Mme de Maupierre était entrée dans le salon, où son cousin se trouvait en ce moment avec Mme de Vertuzon et Romuald. L'arrivée inattendue de la baronne avait été un coup de théâtre pour M. de Farnolles et pour les Vertuzon. Le marquis semblait tout stupéfait de voir paraître ainsi à l'improviste une cousine pour laquelle il ne pouvait se défendre d'éprouver une sorte de respect, et depuis du motif mystérieux de leur mésintelligence. Il fit quelques pas au devant d'elle, tenant à la main le bonnet grec que la présence des Vertuzon ne l'avait point empêché de conserver jusque-là sur sa tête. Romuald et sa mère, retirés un peu à l'écart, examinaient Mme de Maupierre d'un air surpris et inquiet. L'[illegible] de rencontres à Farnolles [illegible] baronne [illegible] assez [illegible] pour que de se trouver ainsi avertis du danger dont les menaçait probablement cette visite.

Une expression de malaise et de confusion passa sur la mobile et belle figure de la baronne lorsqu'elle aperçut les Vertuzon; elle attendit [illegible] quelques moments, dans l'espoir qu'ils se retireraient. Voyant qu'il n'en était rien, elle prit son parti et dit au marquis, qui désirait lui parler en particulier.

– Nous allons passer dans un autre appartement, si vous le voulez bien, répondit le marquis, sans se douter de la peine de ses Vertuzon [illegible].

– Pas du tout, s'écria Mme de Vertuzon en se levant. Romuald a quelques livres [illegible] dans la bibliothèque [illegible] que vous lui avez [illegible] et [illegible] compagnie.

Après quelques mots d'excuse et de politesse échangés entre les deux femmes, les Vertuzon sortirent.

– Ma visite doit vous surprendre, Henri? dit Mme de Maupierre, en baissant dans son fauteuil [illegible] des années, un [illegible] bien plus [illegible] en la [illegible].

[illegible]

– Dans quelques [illegible] d'Antonia le marquis [illegible].

Mme de Maupierre lui raconta la position de Julien.

– Eh bien! que puis-je faire à cela? dit M. de Farnolles en laissant sur la baronne [illegible].

[illegible]

– De se dépouiller de ses biens pour payer les dettes d'un cousin prodigue et [illegible]. Alons donc!

Votre fortune même n'a plus de trois [illegible] vous n'avez pas d'enfants [illegible] mille francs pour [illegible] de Farnolles, lorsqu'il s'agit [illegible] à sa famille!

[illegible]

Vous avez passé l'âge [illegible] mon cousin, tandis [illegible].

[illegible] sur Mathusalem.

– Nos [illegible] Mon Dieu! [illegible]

[illegible]

Mme de Maupierre [illegible] et [illegible] Julien [illegible] jeunes gens qui [illegible].

Vous [illegible] Henri, dit-elle, pour [illegible].

Dont je suis sorti sans aller réclamer le secours de personne?

Parce que notre cousin Vautrel vous a laissé toute sa fortune en nous déshéritant à votre profit sous prétexte que nous étions ses plus proches parents, ce que nous pas cela pour vous le faire bon usage; et [illegible] dans cette succession, Julien ne serait pas maintenant...

– Julien l'aurait déjà mangée, interrompit Farnolles avec humeur. D'ailleurs, Vautrel était maître de ses biens; je suppose, comme moi de nos biens, [illegible] au sortir de [illegible].

– J'ai en tout cas [illegible] que vous interprétez si mal mes paroles, reprit tristement la pauvre baronne, mais ne souffre tellement en ce moment [illegible] de mon pauvre Julien! [illegible] pas ma part de peine.

Comme on fait son lit on se couche, répondit le marquis, dont les paroles se ressentaient du genre de société qu'il voyait habituellement.

– Mais l'honneur de notre famille?

Votre nom n'est pas le mien.

– C'est une branche du même tronc. Que ne dirait-on pas, si l'on apprenait que le marquis de Farnolles a laissé exécuter à la Bourse son parent le plus proche?

– Eh! que m'importent les propos du monde? s'écria M. de Farnolles, qui n'avait pu pardonner à la société l'exclusion qu'avait motivée jadis sa conduite scandaleuse. Dieu merci, je n'ai besoin de personne, moi, et je me moque du qu'en dira-t-on! Si j'ai voulu qu'Antonia vînt demeurer ici, c'est précisément pour prouver au monde combien peu je me soucie de son jugement.

Peu habituée à solliciter, obligée d'ailleurs de lutter contre sa fierté naturelle qui se révoltait à chaque parole acrimonieuse du marquis, la pauvre baronne eût besoin de tout son courage pour persévérer malgré tout dans sa pénible démarche.

A la fin, blessée de la dureté brutale du marquis et surtout de son acharnement contre Julien, elle se leva silencieusement et fit quelques pas pour sortir. Arrivée à la porte, elle songea à son petit fils, dont M. de Farnolles était le dernier espoir. Elle revint précipitamment, et, mettant de côté toute fierté et tout ressentiment, elle supplia en pleurant son cousin de se laisser fléchir.

– Au nom de votre mère, Henri! disait la baronne, qui avait pris la main du marquis et la mouillait de larmes brûlantes, au nom de votre bonne et sainte mère, qui nous a tant de fois tenus ensemble dans ses bras; au nom de votre père, qui fut mon meilleur, mon plus cher ami; au nom de tous nos souvenirs d'enfance, au nom de nos ancêtres, au nom de tous ceux dont je vois ici les portraits, sauvez mon pauvre Julien!

En dépit de son égoïsme, de sa rancune et de son abaissement physique et moral, le marquis était ému. Il allait peut-être céder à l'attendrissement que lui causaient les grosses larmes qu'il voyait ruisseler sur la figure décomposée par la douleur de la vieille baronne, lorsque arriva Mme de Vertuzon, envoyée par Antonia, qui avait senti la nécessité de rompre cet entretien.

– Ah! pardon, je vous dérange, s'écria hypocritement Mme de Vertuzon en faisant un pas en arrière, je vais vous laisser. Oh! mon Dieu! chère baronne, dans quel état vous êtes! ah! mon Dieu! mon Dieu!

Et la bonne âme, feignant la plus vive inquiétude, vint prendre la main de Mme de Maupierre, à qui elle adressa mille témoignages d'intérêt.

Tandis que la pauvre baronne se débattait contre ces questions et ces démonstrations intempestives, le marquis reprenait peu à peu son sang froid. Lorsque Mme de Maupierre fut enfin débarrassée de Mme de Vertuzon et voulut recommencer ses instances auprès du marquis, elle comprit si bien que le moment favorable avait fui pour jamais, qu'elle n'eut plus le courage de persister.

Elle leva au ciel ses yeux remplis de larmes et dit à son cousin, d'une voix brisée:

– Que Dieu vous pardonne, Henri! Puisse-t-il être moins impitoyable pour vous que vous ne l'avez été pour Julien et pour moi, vous qui pourtant aviez tant à expier envers nous!

Elle abaissa son voile et sortit avec la dignité qui donnait quelque chose de si imposant à tous ses mouvements.

En traversant la cour, elle rencontra Laramée, qui guettait son passage.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 21 novembre 1871.

L'argent tend à devenir encore plus facile. Les fonds disponibles augmentent dans les banques et la demande d'escompte n'est point pressante. Nous cotons les billets No 1, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, à 10 a 12 pour cent par an et les No 2 à 12 a 15; le papier de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales, à 11 a 15 pour cent et ceux de second ordre à 15. Le papier hypothécaire est encore à 10 pour cent par an le No 1 et à 15 le No 2. Une somme assez forte en bon papier, accompagné de garanties collatérales, a été escomptée, aujourd'hui, à 1 pour cent par mois, et du bon papier hypothécaire à 10 et le courtage.

L'or a ouvert à 110 3/4 a 111 contre 110 3/4 à New-York et ferme à 110 3/8 a 111 1/8 contre 110 3/4 à New-York. Les transactions comprennent $100 et $[illegible] à [illegible].

Dans l'argent, $[illegible] en demi-piastres américaines, à 109 1/2 et $[illegible] à 109 [illegible]. Nous cotons cette monnaie à 108 1/2 a 109 1/2 et les piastres mexicaines nominales.

Il y a eu moins d'activité aujourd'hui dans le change étranger. Les opérations comprennent des traites de sterling s'élevant à [illegible] livres, dont 2500 connaissement à 119 1/2, [illegible] à 119 5/8, [illegible] clair à 119 3/4, [illegible] connaissement No 1 et 5000 connaissement de navire à 119 7/8 à 120, et 5000 de premier ordre à 120. Dans les traites, 28000 fr en change de commerce No 1 à 5.21 1/4 a 5.20. Nous cotons le sterling à 119 1/2 à 120 le bon connaissement à connaissement No 1 [illegible] et le change de banque.

Le change américain n'a pas varié. Les banques ont encore tiré pour remises à 1/8 a 3/16 pour cent d'escompte et les montants assez forts se sont vendus au dehors à [illegible]. Les transactions comprennent $10,000 banque, sur New-York, à vue, à [illegible], $20,000 et $5,000 de banque, [illegible] de banques à [illegible], [illegible] en change de commerce à [illegible].

Il ne se fait presque rien dans les chèques. Quelques-unes des banques ont offert de tirer de petites sommes pour remises, à 1/4 a 3/8 d'escompte.

Les actions ont trouvé peu d'acheteurs. Il de la compagnie du Red River Raft se sont vendues à $2 [illegible] de la compagnie de levées de la Louisiane à $2 75, [illegible] de la compagnie pneumatique à $1 50 et 50 à $1 75. On a vendu, hier, en outre de ce que nous avons annoncé, 10 actions de la compagnie Anna à $14 25.

Il a été vendu, hier, sans qu'on l'ait annoncé, $[illegible] de nouveaux bonds 30 pour cent de la ville à [illegible].

Un petit montant en mandats de l'Etat à [illegible].

Les billets de la ville sont nominaux.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi 21 novembre 1871.

COTON.–Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 5000 balles, prises, le matin à des prix plus forts, mais subséquemment plus faibles et qui ont fermé sans changement matériel des prix d'hier. Nous répétons conséquemment nos chiffres.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	— à —	—
Low ordinary	— à —	—
Ordinary	— à —	—
Good ordinary	17 a 17 1/4	—
Low middling	17 1/2 a 18 1/4	17 3/4
Middling	18 1/2 a —	17 3/4
Strict Middling	— a 18 3/4	—
Good middling	— a 19	18 3/4

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1871, bal	25323
Arrivé, dep. le dern. état	2922
Arrivé précédemm	23851
	28177
Expédié aujourd'hui	9680
Expédié précédemment	14828
Stock en mains &c	27349
Do l'an dernier	9513

FRET.–Le mouvement dans le cabotage n'est que modéré. Pour Liverpool, les offres sont rendues et il y a dans le port bon nombre de navires disponibles. Taux: sur vapeurs: Coton pour Liverpool 11/16d, N. York [illegible], Philadelphie [illegible], Brême et Hambourg [illegible]; sur voiliers: [illegible] pour Liverpool: [illegible] pour le Havre; [illegible] Boston [illegible].

TABAC.–La demande continue à être restreinte par la faiblesse des stocks. Ventes durant ces trois jours derniers pour le commerce de la ville et pour l'Afrique et nous cotons actuellement lugs [illegible], low leaf [illegible], medium [illegible], bon [illegible] à [illegible] et sélections 11 à 15 c la livre.

TABAC MANUFACTURÉ.–Dans l'article il ne se fait que bien peu de chose à cause de la baisse des eaux des rivières tributaires. Les qualités en général sont cotées à [illegible] selon la qualité et l'emballage.

SUCRE.–Reçu [illegible] boucauts. Les meilleures qualités d'open kettle sont en demande. Ma[illegible] [illegible] se vendent au [illegible] [illegible].

MÉLASSE.–Reçu [illegible] barils, [illegible]. La demande est bonne et porte spécialement sur les bonnes qualités et les qualités médiocres sont calmes et les envois se sont vendus à [illegible] pour l'inférieure et la centrifuge, [illegible] pour la commune centrifuge; [illegible] pour la prime, [illegible] pour la strictement [illegible], pour la choisie.

FARINE.–Le medium et les grades moins élevés continuent à être rares et en demande pour le commerce local et pour Cuba et le marché est ferme. La superfine est cotée à [illegible], la double extra $7 25, la triple extra [illegible], extra de choix [illegible] extra pour famille $8 25 a 9 25 le baril.

Les ventes d'hier soir et d'aujourd'hui ont embrassé [illegible] barils dont [illegible] de triple [illegible].

MAÏS.–Stock rond et demande modérée. Ventes de [illegible] sacs, dont [illegible] mélangé à [illegible], [illegible] de blanc et jaune et [illegible] de blanc vieux [illegible].

AVOINE.–Stock faible et article ferme; bonne demande. Vente de [illegible] sacs dont [illegible] de choix à [illegible] et [illegible] le boisseau.

SON.–Stock faible et demande modérée. Vente de [illegible] sacs à [illegible].

COMESTIBLES.–Les pommes de terre se vendent au baril [illegible] les oignons [illegible] pommes [illegible] les navets [illegible] les pêches [illegible] pour ceux de l'Ouest et [illegible] ceux du Nord [illegible].

VOLAILLES.–Les poules se vendent sur la levée [illegible] la douzaine, de vieilles et [illegible] la douz; les dindes [illegible] les canards [illegible] la douzaine.

ŒUFS.–Les œufs de l'Ouest se vendent [illegible].

BEURRE.–Le stock de beurre de choix est faible et la demande modérée [illegible] de l'Ouest et [illegible] pour le Sud; l'inférieur abonde et ne se vend pas.

RIZ DE LA LOUISIANE.–Demande meilleure et l'article est coté à [illegible] pour le commun, [illegible] pour le fair, [illegible] pour le prime [illegible] le marché [illegible] barils de commun.

Le marché du bétail a fléchi. On a vendu [illegible] boucauts de bœuf [illegible] pour [illegible] ont changé de mains à 5¼ c, 73 d'ordinaire à 7¼ c, 36 de prime à 8 la livre.

SUIF.–Le marché manque de suif vente à [illegible] du Texas.

TOILE D'EMBALLAGE.–Une offre de 14 c la livre, comptant, faite pour 800 rouleaux de jute standard a été refusée. Les détenteurs réclament en ce moment tous les ordres pour la campagne à 17 ½ cts la toile de l'Inde en balles, en rouleaux 16¼ jute 18 c. La toile de l'Ouest 18½ c la varde.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 22 Nov. 1871.

Arrivé, depuis—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible] moutons, [illegible] vaches à lait.

Vendu—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, 15 cochons.

A vendre—2430 bœufs du Texas, 2146 veaux et veaux d'un an, 610 cochons, [illegible] moutons, 60 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par tête	60 00	à	80 00
Bœufs du Texas, choix, par tête	30 00	à	35 00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	20 00	à	25 00
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	22 00	à	20 00
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	15 00	à	20 00
Cochons par livre, gr	5	à	6¼
Moutons, 1re qlt., par tête	4 50	à	5 00
Moutons, 2de qlt., par tête	3 00	à	4 00
Moutons, 3me qlt., par tête	2 00	à	3 00
Vaches à lait, de choix, par tête	100 00	à	110 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	80 00	à	100 00
Veaux de lait par tête	5 00	à	12 00
Veaux d'un an par tête	10 00	à	14 00
Chèvres, par tête	1 50	à	4 00
Bœufs, prix moyen par livre			7
Porc			7
Veau			10
Mouton			10

AVIS

Aux Contribuables Délinquants.

Bureau de l'Auditeur, Etat de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1871.

PAR l'acte No 84 de 1871, les pénalités imposées par la loi pour non-paiement de toutes les taxes dues à l'Etat antérieurement à 1869 ont été remises, à condition, cependant, que ces taxes seraient payées avant le 31 décembre 1871, sinon ces pénalités seraient exécutées comme si la loi n'avait jamais été adoptée.

L'acte laisse aux contribuables le choix d'acquitter les dites taxes en monnaie courante ou en mandats de l'Auditeur.

Les contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes feraient bien de profiter des avantages de cet acte avant l'expiration de la présente année, époque à laquelle le dit acte expire par limitation.

21 nov–3 JAS. GRAHAM, Auditeur.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1871. Une élection de treize Directeurs de cette institution, pour servir l'année suivante, sera tenue à la maison de Banque, à l'angle de la rue du Canal et de l'Exchange Alley, le MERCREDI 20 décembre prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
21nov–1m J. E. PASCAL, Caissier.

Eglise Ste-Anne.—Vendredi, le 24 novembre à 9 heures A. M. une messe solennelle sera célébrée dans cette église à l'occasion du 25ème anniversaire de l'ordination des Revds. J. Flanagan, J. Moynihan et H. Tumoine. Ces trois révérends prêtres célébreront ensemble leur anniversaire. Monseigneur l'Archevêque et un nombreux clergé seront présents. Revds. Pères Ryan et Duricux prêcheront. A cette occasion la Messe de "l'Immaculée Conception" par Curto, sera exécutée par Mlle T. Cannon et un chœur nombreux.
22nov–1d

Bureaux du Jockey Club de la Louisiane—Au No 27 de la rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1871.—Avis aux Membres.—A partir de cette date, le Parc et le Club seront fermés pour tout le monde, excepté pour les membres et ceux auxquels les règlements donnent le droit d'y entrer.

Les billets d'admission, pour les membres et leurs familles seront délivrés sur demande aux bureaux du Jockey Club. Les membres sont invités à se munir afin d'éviter du retard et du désagrément à la porte.

La porte de communication du Fair Grounds au Parc du Club sera fermée pendant la Foire.
Par ordre du Comité, H. B. FOLEY, Secrétaire.
1s nov–1f

AVIS.–Les Actionnaires de la "Galveston [illegible]" Compagnie d'Assurance contre le feu, sont prévenus que, conformément à l'article 4 de la Charte, une élection de Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, le LUNDI, 4 de décembre prochain.
17 novembre 1871. JULES LE MORE, Secrétaire.

Avis aux Administrateurs d'Asiles pour orphelins établis en la ville de la Nouvelle-Orléans.—Feu Antoine Keitter ayant, par son testament, fait par acte public pardevant A. Ducatel, notaire, légué une somme d'argent aux asiles pour orphelins, établis en la Nlle-Orléans, sans distinction de sexe, de couleur ou de religion, son exécuteur testamentaire donne avis à tous administrateurs d'asiles pour orphelins dûment incorporés et domiciliés en cette ville, d'avoir à fournir au plus tôt au soussigné les renseignements suivants, savoir: le nom de l'asile qu'ils gèrent, la date de son incorporation, si sa charte a été accordée par la Législature ou si elle résulte d'un acte notarié, et le dernier actuel de l'asile.
C. E. SCHMIDT, Avocat de l'exécuteur testamentaire, No 22 Passage de la Bourse.

AVIS.—St. Louis Hotel Association.—Des soumissions cachetées seront reçues, au bureau de cette Compagnie, jusqu'au 25 courant, pour la location des magasins et du café de la rotonde.

Aucun magasin ne sera loué pour café ou poste d'huîtres.

Les soumissionnaires sont requis de spécifier le genre de commerce qu'ils doivent faire.

Les baux seront faits pour deux à cinq années, à leur choix.

Un plan des magasins, est exposé au bureau de cette association.

La Direction se réserve le droit de rejeter toute proposition.
E. F. MIOTON, Président.

AVIS.—Compagnie de Mines et de Soufre de Calcasieu.—Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1871.—Les actionnaires de la Compagnie de Mines et de Soufre de Calcasieu sont prévenus qu'un sixième versement de dix piastres par action ordinaire de la Compagnie a été appelé par le Conseil et devra être effectué le 2 du courant, aux bureaux de la Compagnie, No 3 1/2 de la rue Carondelet.
ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.

Metropolitan Loan, Savings and Pledge Bank.—Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1871.—Avis est donné qu'une élection, par les actionnaires de cette Banque, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI, 11 décembre 1871, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour neuf (9) Directeurs, pour l'année.
T. D. VAN HORN, Caissier.

NOTICE.—Bureau des Commissaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, en liquidation—Encoignure des rues Carondelet et Commune.—Tous les détenteurs de scrips de cette Compagnie sont notifiés, par le présent, qu'à dater du 14 de ce mois, les dits scrips pour profits, capital et intérêt, sur présentation au bureau de commissaires, et il est donné, en outre, notice qu'à partir de cette date il ne sera plus accordé d'intérêt.
LEON SORÉ, C. H. MOUTON, Commissaires. L. W. BAQUIÉ.
Nlle-Orléans, 9 novembre 1871.

Bureaux de la Compagnie de la Presse à Coton de la Ville.—Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1871.—Conformément à la Charte de cette Compagnie, une élection de Sept Directeurs, pour servir l'année suivante, aura lieu au bureau du Président, No 115, rue Carondelet, le LUNDI, 20 novembre, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. V. CHAERY, Secrétaire.

Avis.

AYANT vendu à M. A. MANGIN (rue Ste-Anne entre Royale et Bourbon) les pièces de rechange pour les Cuisines REEBE, je préviens que toutes les commandes en usage sont prises de ses mains à lui pour toutes les réparations dont leurs Cuisines auraient besoin.

M. MANGIN est aussi chargé de l'agence pour la vente de ces Cuisines.
B. NAUTRÉ, Agent.

ANCIENNE MAISON J. ALEIX

MAINTENANT

! Absynthe ROOM ! !

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, que la susdite maison a nouvellement renommée pour son ABSINTHE sera désormais connue sous celui du COIN BIENVILLE ET BOURBON, où, comme par le passé, le choix de ses liqueurs continuera à justifier le patronage qui lui a toujours été accordé.
E. ALEIX, Propriétaire.

Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1871.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, entre Geo. McGibbon, Isham T. Allyn, Théo. Dubois et Mme E. Colquel, sous la raison Geo. McGibbon & Co. étant expirée par limitation, le 1er septembre dernier, les soussignés ont formé une nouvelle société sous la raison GEO. McGIBBON & CO. par acte pardevant Ant. Ducatel, notaire public, en date du 2 novembre. M. P. A. D. Cazenave, qui a un intérêt dans nos affaires, a notre procuration générale.
GEO. McGIBBON, I. T. ALLYN, THEO. DUBOIS.

$200 de Récompense.

PERDU avant hier, 6 novembre, dans un des chars de la rue des Ursulines, ou dans le trajet de la rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, UNE BOUCLE D'OREILLE (dormeuse) en diamant, émaillée. La susdite récompense sera payée à la personne qui la rapportera au coin des rues Bayou et Marais, ou au No 31, rue Carondelet.

Avis.

M. A. CAPITON, connu depuis de longues années comme coupeur dans une des premières maisons de tailleurs de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en particulier, qu'il vient d'ouvrir un magasin pour son propre compte, No 2, rue Carondelet, où on trouvera chez lui des étoffes telles que draps, velours, Casimirs, etc., de premier choix et de la dernière nouveauté, provenant des meilleures fabriques de France et d'Angleterre.

MADEMOISELLE O. MIZAN,

SAGE-FEMME de première classe,

Reçue à la Faculté de Paris,

No 19 rue Toulouse.

Grand déballage de beaux Meubles

Au coin des rues Dauphine et Quartier.

MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc.; pour salons, Marie Antoinette, Impériale, brocatelle variée en couleurs; pour salle à manger, acajou, chêne et noyer; le tout dans le dernier genre, au magasin de M. P. DÉJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.

L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des acheteurs, qui seront, du reste, satisfaits pour le prix.

M. Déjan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés.

D. DE HAVEN. J. W. ROBERTSON

ROBERTSON & CO.,

Au dessus des bureaux de E. Conrey & Co., No 1 de la rue du Canal,

Agents et Négociants-Commissionnaires.

GEO. ALCÈS,

185 ...... Rue des Remparts 185

250 Caisses Tabac de Pennsylvanie, tripes et capes;
[illegible] balles de la Vuelta Abajo, premier choix;
[illegible] pièces Ruban de Grenade;
[illegible] Cigares de toutes qualités;
A vendre par GEO. ALCÈS, 185, rue des Remparts.

$60 et $65.

MACHINE A COUDRE

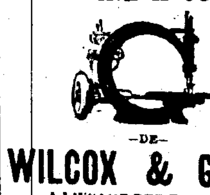

—DE—

WILCOX & GIBBS,

A L'USAGE DES FAMILLES,
Mue par la main et par le pied.

LA seule dont les dames délicates puissent se servir à cause de sa légèreté.

Toutes les Machines perfectionnées à Vendre.

NOTRE NOUVELLE MACHINE domestique, à coudre, est la plus grande merveille du siècle.

On évite, en l'employant, les dangers et la fatigue. Les dames délicates ont à craindre en se servant des anciennes. Elle donne de la force et de la santé.

Vous économiserez de $4 à $10 en achetant une Machine à Coudre ici.

Un grand assortiment de COSTUMES FAITS pour dames, à des prix modérés.

M. S. Hedrick, Propriétaire,
Au No 103 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

On demande des AGENTS pour la vente au comptant.

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

E. CALABRESI ...... Directeur.

MERCREDI, 22 NOVEMBRE 1871.
Deuxième représentation de

Rigoletto,

Grand opéra en 4 actes de Verdi.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures, le spectacle commencera à 7 heures précises.

Le Contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

JEUDI, 23 novembre, LE TROUVÈRE, opéra en 4 actes, de Verdi.

Académie de Musique.

D. BIDWELL ...... Propriétaire et Directeur.

Lundi et Mardi, 20 et 21 Novembre.

The Field of the Cloth of Gold.

(LE CAMP DU DRAP D'OR)

Opérette-bouffe sur un sujet historique.

Tous les artistes de la troupe de Mme Oates concourront à cette représentation et figureront dans la grande scène du Tournoi.

Exercices classiques par les douze [illegible] du professeur UNVERATH.

Tours de bâton et prodiges d'équilibre, par le célèbre Signor FREDERINO.

Mercredi, 22 novembre—Représentation du vaudeville anglais, nouveau, POLL AND PARTNER JOE.

Dimanche, 27 novembre—Début de la célèbre Mrs. D. P. BOWER.

CONCERT SACRÉ

DONNÉ A LA CATHÉDRALE ST. LOUIS,
Le Mercredi, 29 Novembre, à 7 1/2 P. M.
— Au profit de —
L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

No 1.–Allegro du Quintette d'Onslow, pour Flûte, Hautbois, Clarinette, Cor et Basson, par MM. Gazzone, Bouffard, Schneider, Tilleux et Schenegans.

No 2.–Cujus Animam, de Rossini, par MM. Schneider et Cartier.

No 3.–Ave Maria, de Ch. Gounod, avec accompagnement d'orgue et de violon, par Mlle A. P.

No 4.–Prière de d'Aubigny, pour hautbois, avec accompagnement d'orgue, par MM. Bouffard et Cartier.

No 5.–O Salutaris de M. Curto, par M. Berton.

DEUXIÈME PARTIE.

No 1.–Andante du Quintette d'Onslow, par MM. Gazzone, Bouffard, Schneider, Tilleux et Schenegans.

No 2.–Les Rameaux, de M. Faure, par M. Dumestre.

No 3.–Air varié de Flûte, par M. Gazzone.

No 4.–Ave Maria, de Schubert, par Mlle Gœthals.

No 5.–Scherzo du Quintette d'Onslow, par MM. Gazzone, Bouffard, Schneider, Tilleux et Schenegans.

Entre la première et la seconde partie, court entretien par Monseigneur l'Archevêque.

Entrée: 50 cents.

Il y aura une quête au profit de l'Eglise.

SAUVEZ L'ENFANT.

Grande Foire

— AU PROFIT DU —

St-Vincent's Home for Destitute Boys.

OUVERTURE, A ODD FELLOWS HALL, RUE DU CAMP,
Jeudi Soir, 23 Novembre,
Et les jours suivants.

COMITÉ EXÉCUTIF.

Conseillers et Directeurs de l'Asile.

Dr E. Doumeng, MM. M. J. Fernaghan, Thos. J. Raper, William Hart, E. J. Scanlan, Ed. Sweeney, John McGrath, Wm. Hoban, R. B. Hamilton, J. M. Vandergriff, J. H. Kavanagh et A. Stuart.

PRIX.

La Conférence de St-Patrick offre un Cheval de prix, un Basket Buggy et Harnais, présentés par Jas. Regan, un Tableau à l'huile, représentant Notre Sauveur sur le char, et un Service à Dessert de sept pièces.

La Conférence de St-Joseph offre un Tableau à l'huile, représentant St Vincent de Paul, une Montre en or, de dame, un Piano à Cham[pion] Américain présentés par M. P. McCabe, une Machine à Coudre, présentée par M. William Hart; une Malle de voyage, présentée par M. Thos. Dowling, et plusieurs autres prix.

La Conférence de St-Pierre offre une Boîte à Musique de prix et plusieurs autres prix.

La Conférence de St-Alphonse offre une Bibliothèque Catholique et un Service à Café en argent.

La Conférence de St François offre une Bannière de Pompiers et d'autres prix.

La Conférence de l'Annonciation offre un Water Cooler en argent et d'autres prix.

La Conférence de St-Vincent de Paul offre une Grande Tombola composée d'un Sorgho et d'une Montre, ensemble, d'une Montre en or, d'un Fourneau à Charbon, d'une Machine à Coudre, d'une Robe de Soie Noire, d'un Water Cooler en argent et d'autres prix.

Le CONSEIL PARTICULIER de la Société offre, comme grand prix, une Chapelle composée d'un Calice en argent massif doré, de douze pièces de haut, d'un Ciboire en argent doré, de trois Pieces, de deux Burettes dorées et d'une Cloche d'Autel, le tout renfermé dans une boîte doublée de velours et recouverte de peau de Russie. Ce sont les plus beaux articles de ce genre qu'il y ait à New-York, ils vaudront $400 et un cadeau plus convenable ne saurait être offert à un prêtre. La chapelle au complet sera mise au vote à une piastre le vote et sera présentée, par le Président de la Société, au prêtre qui recevra le plus de voix.

UN GRAND CONCERT

Sera donné, Dimanche, 26 novembre, à 7 heures du soir, par Mlle THERESA CANNON, assistée de son frère et d'autres artistes de la ville. Prix du billet, 50 cents.

L'Asile a été ouvert, par la Société de St-Vincent de Paul, à la demande de feu l'Archevêque Odin comme une institution protectrice, de réforme et une école d'industrie où les pauvres garçons négligés, sans gîte et sans protection, si nombreux dans notre ville, peuvent recevoir une éducation chrétienne et être propres à devenir de bons citoyens.

Par suite du manque de fonds pour construire des ateliers, les enfants sont envoyés pour être employés dès qu'ils sont capables de travailler. La Société en a aujourd'hui quatre-vingt-onze; elle a un besoin pressant de secours, et elle compte obtenir de la libéralité du public l'argent qui lui permettra de maintenir l'existence de l'établissement.

Troupe Russe de Concert.

LA Troupe Russe de Concert, (de St Louis) attendue depuis si longtemps en cette ville, est enfin arrivée pour se rendre ensuite à New-York, où elle doit prendre part à la réception de l'Archiduc ALEXIS. Cette troupe donnera plusieurs Concerts au Salon Bismark, No 32, rue Royale, commençant CE SOIR. Les morceaux qu'elle exécutera sont en partie pris du Répertoire du Grand Opéra. Cette troupe chantera, en outre, des chansons nationales de Russie.

GRAND BAL MILITAIRE ET PARÉ,

DONNÉ PAR LE

Régiment d'Artillerie Volontaire de Campagne, de la Louisiane.

LE LUNDI SOIR, 4 DÉCEMBRE 1871.

Comité d'Arrangement.

Capt. Jno. G. Glynn, Jr., Capt. Jos. D. Edwards, O. F. Peck, Sergt. E. Durel, Lieut. A. H. Beauham, Lieut. M. Bannister, Corp'l. A. M. Gautier, Sergt. O. H. Phelps, Sergt. C. H. Forno, Private D. Glynn, Sergt. E. B. Vienne, Sergt. W. B. Young, Private Ed. Harris, Sergt. H. A. Desponmier, Corp'l. W. A. Hogue.

Comité de réception—

Thos J Semmes, Chas Cavaroc, [illegible], J Lonsdale, H M Horrell, A J Doize, R T Walshe, J E Valle, W L Cushing, F J Da Silva, Geo G Garner, A Poincy, M B Miller, C Cavaroc Jr., A T Bird, F S Willz, C H Slocomb, R Torregrossa, H D Ogden, Victor Sée, H V Ogden, A J Schmidt, H J Sneldon, S Augustin, T P Leathers, E A Valle, S B Newman Jr., J M Villavaso, J N Payne, A Rousset, Dani Edwards, E Montgomery, John Thorn, A Mitchell, P Esteban, Chs E Fenner, A Thomson, C J Leeds, J B Alaina, Rich Hatles, C Lacombe.

Les personnes qui désirent des invitations de dames sont priées d'adresser leurs demandes à Chas W. Squires, colonel du régiment avant le 28 courant.

MODES! MODES!

69 ...... ROYALE 69

Mme FABARON

A L'HONNEUR d'annoncer aux dames qu'elle a fait l'ouverture de son magasin de modes, rue Royale, No 69, entre Conti et Bienville.

On trouvera chez elle un assortiment complet d'articles de nouveautés, tels que: chapeaux, coiffures; couronnes de mariée, articles de fantaisie, etc., qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe.

N. B.–On demande deux bonnes apprêteuses à qui il sera donné un emploi permanent.

CHANGEMENT DE MAGASIN.

Modes et Nouveautés.

MME F. DUPUY, de retour de France, annonce, à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, et de déballer, à son nouveau magasin, No 18 rue Royale, entre Bienville et Conti un grand assortiment de MODES, NOUVEAUTÉS, PLUMES, FLEURS, LINGERIE, &c.

Mme F. DUPUY blanchit et teint les plumes en toutes nuances.

L'ANCIENNE MANUFACTURE DE LINGE DU SUD,

—DE—

LÉON GODCHAUX,

81 et 83...... Rue du Canal...... 81 et 83

—ET—

213, 215 et 317, RUE VIEILLE-LEVÉE,
En face du Marché aux Viandes.

HABILLEMENTS D'HOMMES, de jeunes gens, de jeunes garçons et d'enfants, LINGERIE, faits dans notre établissement de la Nlle-Orléans.

ETANT décidé à augmenter la réputation dont nous jouissons depuis vingt-cinq ans pour la confection de LINGE et de LINGERIE, nous offrons en ce moment un des plus grands stocks, un des stocks les plus complets d'Habillements et de Lingerie de mode qui aient jamais été offerts à la Nlle-Orléans.

Notre BON MARCHÉ, l'élégance de la coupe et la durée de notre linge fait défient toute concurrence.

Cette remarque s'applique surtout à nos—

HABILLEMENTS DE DRAP NOIR FIN, pour mariages, soirées, bals, processions, etc.—et à nos—

Habillements de tous les jours, en mohair du et casimir fantaisie,

de toute espèce, des derniers genres et des meilleures étoffes qu'on ait pu trouver en Europe et en Amérique.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur notre DÉPARTEMENT DES CHAPEAUX d'hommes, de jeunes garçons et d'enfants. Il est complet sous tous les rapports et se compose d'un assortiment de—

CHAPEAUX CASTOR et SOIE NOIRE, fins, CHAPEAUX FEUTRE et PELUCHE, de toutes variétés, couleurs et nuances;

Sur notre stock de—

Popelines soie, Gingham, Alpaca et Coton; Valises maroquin, Malles de cuir à semelles et autres Malles de toute espèce.

Nous croyons devoir également signaler à nos amis et au public notre département d'articles de clientèle, où nous avons réuni tout ce que nous avons pu trouver de mieux, sur les marchés étrangers et américains, en fait de Draps, Casimirs, Doeskins, castorines et étoffes à gilets de dessous. Cette branche de notre commerce est sous le contrôle d'un des plus habiles coupeurs de la ville, qui s'engage à satisfaire tout le monde.

Nous sommes également à même de remplir toutes les commandes des négociants commissionnaires pour Habillements, Chapeaux et Lingerie de campagne. Nous ferons un escompte libéral sur nos prix de détail aux maisons qui nous auront donné leur patronage.

LÉON GODCHAUX.
Nos 81 et 83 de la rue du Canal, et 213, 215 et 317, Vieille-Levée, Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1871.

AUX

Dégustateurs !

VINS et LIQUEURS.

OUVERTURE

AUJOURD'HUI

45 RUE DES URSULINES 45

Entre Royale et Chartres.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée, le 17 août 1868.

CHAS. T. HOWARD ...... Président.

Loterie de Numéros Simples!

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT $60,000

CLASSE Q.

Tirage le SAMEDI, 2 déc. 1871, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co. ...... Contracteurs

— PLAN —

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

[illegible]

Billets entiers: $20—coupons en proportion.

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,

Loc[k] Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

P. BOISSONNEAU,

Marchand-tailleur,

146 ...... Rue du Canal 146

GRANDES NOUVEAUTÉS!

IMPORTATION DIRECTE D'EUROPE!

M. P. Boissonneau a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient d'arriver d'Europe, et a apporté avec lui un magnifique assortiment d'Etoffes d'Automne et d'Hiver, pour vêtements.

Toutes ses étoffes sont de la dernière nouveauté, et les dessins de la dernière mode.

M. Boissonneau a choisi lui-même les divers articles de son assortiment, dans les PREMIÈRES MANUFACTURES de France et d'Angleterre.

M. Boissonneau prie ses nombreux clients et amis de vouloir bien honorer son magasin d'une visite.

L. DAMELE,

Encoignure Bayou et Remparts.

M. L. DAMELE informe sa clientèle et le public en général qu'il a transféré sa Grocerie de l'encoignure Dauphine et Hôpital au susdit endroit, où l'on trouvera comme par le passé, un assortiment complet de GROCERIES de choix.

Tout y sera vendu à bon marché, Vins, Liqueurs, Articles Alimentaires, et les habitants du voisinage pourront éviter la peine d'aller chercher ailleurs les articles qui composent une grocerie bien assortie. Le nouvel établissement de M. DAMELE sera fourni de toute espèce d'articles fins et recherchés et les prix en seront si modérés qu'ils défieront toute concurrence.

Les marchandises sont rendues à domicile sans frais.

TEINTURE A LA VAPEUR

E. EDW. GEORGEST

Coin Remparts et St-Philippe.

CETTE maison qui a su faire, depuis 7 années qu'elle est fondée, un chiffre considérable d'affaires, par la modicité de ses prix, se recommande de nouveau à la bienveillance des habitants de la ville et de la campagne.

Ouvrier et associé pendant 18 ans de la maison J. F. DUSSACQ, teinturier, rue d'Orléans, et élève de la Manufacture de Paris, au Perron de la prison de Mississippi, E. Edw. Georgest peut garantir la parfaite exécution des teintures et nettoyages qui lui sont confiés, dans des prix sans concurrence avec toute autre maison.

Médaille d'Or 1868.

REVOL, Armurier,

216 ...... Rue de Chartres 216
Entre Dumaine et Madison.

Informe les chasseurs qu'il vient de recevoir un assortiment de Fusils anglais et autres, de tous les calibres, toutes longueurs et de tous les prix. Aussi, Fusils Lefaucheux à Extracteur et autres, Revolvers de genres différents, Cartouches pour fusils se chargeant par la culasse et pour revolvers, Capsules et Cartouches de toute sorte. Articles de chasse en général. Réparation de Fusils de tous genres et de Revolvers garanties et au plus juste prix. Cheminées garanties pour un an. Assortiment complet pour armuriers.

Le sieur Revol se charge d'ajouter à tous les fusils Lefaucheux un Extracteur (pièce à retirer les cartouches) à un prix modéré.

AVIS SPÉCIAL.

LE FUSIL BISMARCK.

à aiguille et à deux coups—fusil qui est si bien connu à cette région de Berlin, par le chasseur Kain, et se vend chez A. F. DITTRICH, Armurier, Au No 81 de la rue de Chartres.

Les amateurs sont invités à venir le voir.

JULIEN SAGET,

ARMURIER.

188, rue de Chartres, entre Ste-Anne et Madison.

Vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS REVOLVERS (Self Cocked) portant la cartouche de Smith et Wesson, et Articles de chasse provenant des premières manufactures d'Europe.

Aussi des envois d'Angleterre de cartouches et de capsules d'Ely & Bros.

Toutes les armes sont des plus élégantes, elles portent sa marque et sont garanties.

Aussi: Cheminées garanties et fabriquées par M. SAGET.

A. TIGNIERE,

132 ...... Rue de Chartres 132

Reçus par les derniers arrivages d'Europe, MILLE FUSILS convenables pour amateurs et marchands, ainsi qu'un assortiment considérable et varié de FOURNITURES DE CHASSE, qui seront vendus aux prix les plus bas du marché.

Toutes les armes sortant du magasin de M. TIGNIERE sont garanties, et repassées avec le plus grand soin.

COBB, DOLHONDE & CO.,

A ST-LOUIS, MISSOURI.

COBB, DOLHONDE & CO.,

A LA NLLE-ORLÉANS, LNE.,

Négociants-commissionnaires.

—PROVISIONS, FARINES, WHISKIES—

Agents pour la vente

Des célèbres whiskies Chicken Cock, Vieux Bourbon et Rye purs, de J. A. Miller.

Agents d'autres distillateurs et rectificateurs de l'Ouest.

Ils sollicitent des consignations et des ordres des produits de l'Ouest et du Sud et font des avances d'argent.

Avis.

LA société de HERRMANN, VIGNES & ISRAEL est dissoute par suite de la mort de Jos. Israel, le 26 d'octobre 1871.

Les soussignés continueront les affaires que faisait l'ancienne société de Herrmann, Vignes & Israel, sous la raison de HERRMANN & VIGNES.
27 octobre 1871. SIMON HERRMANN, JOSEPH VIGNES.

PAUL J. CHRISTIAN. ALBERT PAUL

Chistian & Paul,

ENCANTEURS,

Au No 30 de la rue Carondelet,
Deuxième porte après la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

Ils se chargent de l'achat et de la vente de propriétés foncières, de coton, meubles, et font les ventes du dehors.

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker,

A OBTENU la croix de la Légion d'Honneur à l'Exposition de Paris et plus de prix que toutes les autres machines ensemble, depuis trois ans, aux foires du Mississippi, de la Louisiane, de l'Alabama et du Texas. Les ventes sont plus fortes que celles de toutes les autres machines.

Bureau général, 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne; Succursale, Main street, Nlle-Ibérie, Lne.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & Co., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et par de la Louisiane provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette," "Pelican."
A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barillets.
A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

Tuiles de Toits.

CET article supérieur de TOITS A L'ÉPREUVE DU FEU se vend maintenant à des prix modérés en quantités au gré des acheteurs, qui sont invités à s'adresser à C. W. PATTEN, à l'établissement angle des rues Tchoupitoulas et Upper Line, à J. W. WEBB, No 115 de la rue du Commerce, à GREEN & ELDER, No 81 du Commercial Place.

INSTITUTIONS.

Ecole Industrielle et Commerciale

NOTRE-DAME DE SAINTE-CROIX
Avec une Ferme Modèle y annexée.

CETTE école, ouverte à toutes les [illegible], est ouverte depuis le [illegible]. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président de l'Ecole Industrielle de Notre-Dame de Ste-Croix, 3e District, près le Couvent des Ursulines, Nouvelle-Orléans.

Avis.

MADAME MATTHEY prévient les parents [illegible] INSTITUTION a été transportée rue des Remparts, entre [illegible], No. [illegible].

Institut des Remparts,

DIRIGÉ PAR Mme E. M. MATTHEY.

Rue des Remparts No [illegible], entre Bienville et Madison.

MADAME MATTHEY a l'honneur d'informer les parents que la rentrée des classes de cette Institution a eu lieu le LUNDI, 4 septembre.

LE LOQUET-LEROY,

Institution Collégiale de la Nlle-Orléans,
No 200 rue du Camp,
Entre les rues Calliope et Poydras.

L'ANNÉE scolaire de cette Institution commencera le LUNDI, 11 septembre. Dans le vaste local et dans de [illegible] l'enseignement [illegible] par des professeurs de haut mérite, et les plus grands soins seront apportés au développement moral, intellectuel et physique des élèves. Pour détails et circulaires, s'adresser à l'Institut, ou par lettre, P. O. Box [illegible].
E. B. LOQUET-LEROY, Directeur.

INSTITUTION LOQUQUET,

Dirigée par Mlle M. A. BURR.

[illegible] ...... Rue St. Charles ...... [illegible]

PENSIONNAT et EXTERNAT pour les jeunes demoiselles. Pour les conditions, s'adresser à l'Institution ou par la poste.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme M. LAVILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DEROS,

No 22, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'Etablissement.

Médicaments

JOSÉ LLADO, AGENT, A L'ANGLE DES rues St-Charles et Commune (au-dessous de l'Hôtel St-Charles), a constamment des EAUX MINÉRALES, françaises, en barils et en bouteilles, des MÉDICAMENTS, des PRODUITS CHIMIQUES, de la PARFUMERIE, etc., de choix. Dépositaire de l'Indian Rheumatic Mixture de Finlay, etc. The Indian Mixture; le célèbre AMER WABATA.

Il remplit avec soin les ordonnances de médecins à toutes les heures du jour et de la nuit.

Cherry Pectoral D'AYER.

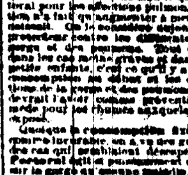

Pour les maux de Gorge et les Affections Pulmonaires, tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, la Bronchite, l'Asthme et la Consomption.

ON ne trouverait peut-être pas, dans toutes les annales de la médecine, un remède qui ait inspiré autant de confiance au monde que le Cherry Pectoral pour les affections pulmonaires. Sa réputation n'a fait qu'augmenter à mesure qu'on le connaissait. [illegible]

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., chimistes, à Lowell, Mass., et à vendre dans le monde entier.

Prix: $1 la bouteille.

Avez l'Œil sur vos Enfants.

LE GRAND REMÈDE!

LE SIROP de Mme Whitcomb — Guérit la Colique, des Douleurs d'Entrailles et facilite la Dentition. — Prix 25 C'ts.

LE SIROP de Mme WHITCOMB — Calme les Convulsions et triomphe de toutes les Maladies des Enfants et des Petits Enfants. — Prix 25 C'ts.

LE SIROP de Mme WHITCOMB — Guérit la Diarrhée, la Dyssenterie et les Maux de Dents, chez les Enfants de tout âge. — Prix 25 C'ts.

C'est le grand remède des enfants et des petits enfants dans les maladies de la dentition, etc.

Préparé par la GRAFTON MEDICINE CO., St Louis, Missouri.

A vendre par tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

Le Nouveau Remède pour le Cancer

LE cancer, les anciens ulcères, les affections de la [illegible], etc. [illegible] Dr. A. Murphy [illegible] sur la Nlle-Orléans. Il [illegible] au No 4 de la rue des Remparts, entre [illegible] Canal et Commune.

Le Dr. CHARLES E. KELLS

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No [illegible] rue Carondelet, [illegible] du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Dr. G. A. BETANCOURT, Dentiste.

Cabinet et domicile, rue St-Joseph, No. 171, entre St-Charles et Camp.

$20 Seulement $20.

LE Dr. Chs. HERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que ceux qui veulent faire participer tout, [illegible] pauvres et riches, au bénéfice des dents artificielles, il fait des dentiers en caoutchouc vulcanisé pour $20.

Toutes les opérations chirurgicales et mécaniques seront faites avec soin et à des prix modérés. On le trouvera tous les jours de 8 à 4 heures au cabinet du Dr. L. Duperron, 65, rue Bourbon.

Extraction des dents sans douleur.

Transfert de Cabinet.

LE DR. ORIARD a transféré son cabinet à sa résidence, encoignure Orléans et Dauphine.

Consultations, de midi à trois heures.

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No [illegible] de la rue Carondelet, près Lafayette.

AYANT une expérience de plus de vingt ans dans le traitement des maladies secrètes, garantit maintenant une guérison parfaite au bout de quelques jours, au moyen d'un nouveau traitement où il ne fait usage ni de mercure ni de copahu. Il fournit les médicaments. Les consultations sont strictement privées.

Pianos, Pianos,

—ET—

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9 ——Rue Royale—— 9

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufacturiers de France et des Etats-Unis, tels que:

FAIVRE, JELMINI, BORD,

avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord.

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, GALLENBERG et VAUPEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte, et autres instruments, à méthodes, etc., etc.

Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris.

Le tout offert à des prix extrêmement réduits.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16 ...... RUE ROYALE 16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

Prix très réduits.

Aux Facteurs et aux Planteurs.

LES MOULINS A ÉGRAINER LE COTON, DE KLOPPENBURG.

487 ...... RUE DECATUR 487
(ancienne rue Victoire),
Nlle-Orléans, Lne.

AYANT fait des réparations complètes pour la nouvelle saison, j'informe mes facteurs et mes planteurs que je suis prêt à les fournir des moulins à l'expédition des graines de coton; de fournir, comme d'habitude, livrés sans frais, les prix du marché.

J'ÉGRAINERAI le COTON et le METTRAI EN BALLES, en coupant, etc., l'écrasé sur le prix du marché.

Les ordres doivent être promptement exécutés s'ils ont déposés dans la boîte No. 280 de la rue Gravier, coin Bourbon, ou au Lock Box 404 du bureau de poste.

Pamphlets des célèbres moulins de E. CARVER & Co.

H. W. KLOPPENBURG. Par J. P. COTAYA.

VENTES JUDICIAIRES.

JEAN-BAPTISTE QUILLON vs MADELEINE MAGEREE, veuve de Joseph Nicholas Jean [illegible].—QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,115.—En vertu d'un writ de [illegible] émané par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, le SAMEDI, vingt-trois décembre 1871, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, [illegible] la propriété suivante, à savoir:

Un terrain situé au faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Trois, dans l'îlet numéro Cent quatre, borné par les rues d'Espagne, Morales et des Bons Enfants et l'Avenue Washington. Le dit lot mesure [illegible] pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur cent trois pieds deux pouces et quatre huitièmes de profondeur. Le tout mesure américaine conformément à un plan dressé par J. Pilié, arpenteur, le 13 d'avril 1894.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse pour l'avoir acquise suivant acte d'une vente judiciaire faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, le 2 de juillet 1861, dans [illegible] dépendant de la succession de Joseph N. Joly, No 20,021 des dossiers de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—[illegible] la somme de $640, montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 25 août 1871, jusqu'au jour de la vente; $20 honoraires d'avocat; [illegible] frais de protêt; $[illegible] pour la vente [illegible] au comptant. [illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

W. H. BLANCHARD vs ISAAC SCHWARTZ, HOFFMAN, MARKS & CO., intervenants et tiers-saisis.—SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,767—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] novembre 1871 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, le JEUDI, vingt-trois du présent mois de novembre 1871, à 10 heures précises A. M., au No [illegible] rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District de cette ville, à la requête des intéressés et à l'adjudication de—

Douze (12) caisses de marchandises.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Propriétés à vendre et à louer.

BONNE OCCASION!

Café à Vendre.

UN des meilleurs [illegible] de la ville pour Café et Grocerie, situé coin Union et Baronne. Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

A Louer.

LE BUREAU No [illegible], rue Bienville, entre Royale et Bourbon occupé pendant plusieurs années par feu C. Dufour, avocat. S'adresser à E. Ahern, No [illegible], rue de la Douane, ou au bureau de l'Abeille.

Grocerie à Vendre.

UNE GROCERIE à vendre pour cause de changement d'affaires, une GROCERIE, avec un débit de liqueurs, parfaitement située et faisant un grand chiffre d'affaires—toutes au comptant.
Pour les conditions, s'adresser à J. MANDIN, 181, rue Decatur (Vieille Levée), en face la gare du chemin de fer de Morgan.

BONNE OCCASION.

Restaurant et Poste aux huîtres.

On désire disposer, à des conditions avantageuses pour l'acquéreur, d'un Restaurant bien connu, situé au coin de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse. Au restaurant est annexé un poste aux huîtres. La clientèle de l'établissement est excellente et les recettes sont journalières. Les propriétaires n'ayant pas le temps de s'occuper personnellement de la direction, se sont décidés à s'en dessaisir. La personne qui l'achètera fera une très bonne affaire.

Pour les conditions, s'adresser au Meridien, 22 Passage de la Bourse.

A VENDRE.

DANS la paroisse St-Tammany, Lne, sur le Bayou Vincent qui s'embranche dans le Bayou Bonfouca, un arpent de terre avec bois et une bâtisse, et une grande maison en briques avec appartements, galeries, et en bon état. Il y a une [illegible] sur les bords du Lac Pontchartrain n'est plus près et établi une très belle [illegible]. [illegible] Pour les conditions, s'adresser à EDOUARD DROUET, au Bout, rue Union.

A Louer

Une jolie Maison, située rue Toulouse, No 50, entre les rues Royale et Chartres, contenant six appartements, cuisine, citerne et tout ce qu'il faut pour une petite famille.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A louer.

Un joli Cottage, situé rue du Bayou No 27 entre Marais et Tremé, ayant une citerne, est offert à louer. Pour les conditions s'adresser à Commercial Canal Bank, etc.

Maison de Maître à Louer,

Favourite Bourbon ou Esplanade [illegible], de ses [illegible], 2 étages, [illegible].
[illegible] A. ESCOFFIER, 21 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.

SIEWERD & KIP.

(PERSEVERANCE RICE MILL)

MOULIN A RIZ,

Nos 12 et 14 de la rue des Champs-Elysées,
Troisième District,
NOUVELLE-ORLÉANS.

CE MOULIN a été solidement construit, dans le but exprès d'écaler le riz. Il a tous les appareils les plus perfectionnés et les plus récents, qui est situé près des chemins de fer, des bateaux à vapeur et voiliers, [illegible].

Nous garantissons qu'il n'est surpassé par aucun moulin de la Louisiane ou tout ce qu'il y a de plus [illegible].

Nous avons toujours nettoyé de 101 à 114 livres de riz pour baril, [illegible].

Le meilleur [illegible].

300 SUCCAUTS A SUCRE.

1,000 Barils à Mélasse.

Faits au Pénitentier de Bâton Rouge et à vendre en lots au gré des acheteurs.
SUMMERS & BRANNEN, Au No 47 de la rue Carondelet.

Pension.

ON peut avoir une excellente pension privée, au coin, à la [illegible], dans la résidence de Mme Amédée Landry, rue Colisée No 4, entre les rues Melpomène et Terpsichore. Les chambres sont convenablement meublées et se louent par appartement ou séparément.

Référence—M. A. Brusle, W. Barbridge, H. Dannehauer, le Dr. F. B. Gaudet, M. E. Bernard et le juge J. H. Ilsley.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG ...... Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à découvrir, moulins à scie, etc.

Bouilloires de toute espèce, colonnes et fonderie à bâtisses, en fer, fours de grasse et toute espèce de [illegible].

Mr. V. MERLE,

Marchand Tailleur, rue Royale, 56.

VENANT de recevoir directement de Paris, par le steamship "Alice," un large assortiment de belles marchandises françaises de toute [illegible] nouveautés, telles que PANTALONS, GILETS, CASIMIRS, DIAGONALES, etc., les offre à sa nombreuse clientèle à des prix très réduits.

LOUIS STERN & BROTHERS

MARCHANDS D'ENGRAIS,

Noir animal, Super-Phosphate,

Noir animal pulvérisé.
Wm. CREEVY, Agent.
Au No. 35, rue Carondelet.

PELICAN EXCHANGE,

COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,
Vis-à-vis de l'Académie de Musique.

CE café vient d'être complètement restauré. La barre est pourvue de vins et de liqueurs de choix. Un excellent lunch chaud est servi tous les jours de 10 heures à 1 heure, et du très bon lunch froid de 7 heures à 10 heures du soir.
JOHN KUNTZMANN.

C. S. HUNT & Co.,

DÉPÔT DE MACHINES,
Au No. 125 de la rue Gravier—N.-O.

AGENTS des fameuses célèbres moulins à coton et des pompes à vapeur de Blake. Machines de la compagnie de machines de Boston; bouilloires portatives et stationnaires; machines portatives de Baxter; machines à vapeur de Schaffer & Berdenberg; compagnie de toutes espèces; hydrants et moteurs; [illegible] machines à bardeaux, automatiques et à tête, de Drake, Evarts & Son; tuyaux tôle, tuyaux à pompes, etc., de Clark, écrous et verrous, Bale et non finis de [illegible], et Standard Nut Company; machines à emballer, à vapeur, de Belden; [illegible] des Plymouth Mills; l'Eagle Vice. Machines d'habitation, machines de dessèchement, machines à coton, fer et tôle, de toute espèce; bondes et poulies en magasin et fournis, avec la plus large réduction, aux prix de fabrique.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Fischer.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 18, rue Union.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1871.

Dans le but d'être à même de procéder le cas échéant, à des recherches dans l'intérêt de personnes ou aux héritiers de ces personnes, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A.—Aubel, (Mme Vve).
Arnaud, Elie.
B.—Bonnecarrere, Jean Marie.
Baudon, Jacques.
Berhall, Léon.
Bordenave, (les époux).
Blaizot, Paul.
Boris, Michel et Jn. Pierre.
Bondo, (les époux).
Bonneville, Marcelin.
C.—Castérès, (tailleur d'habits).
D.—Dufay, Joseph.
De Guesny, Noëlcia.
Duclos (maréchal ferrant).
Dupuy, (Mme) née Navarre.
Duclos, (avocat).
E.—Estève, Simon.
F.—Fabre, Fa'méla, (Mlle).
Fouchon, Simon.
L.—Labbé, Jean.
Lacombe, (Mme Vve) née Masse.
Landry, Claude.
Laubert, Justin.
Lamanche, Alexandre.
Lamargue, Léo.
Lavigne, Augustine (Mlle).
N.—Navet, Guillaume.
P.—Peyrère, Eugène.
Pain, Henri.
Pie (les époux).
R.—Renard, Berton (artiste).
Roussel, Jn. Bte. Amédée.
S.—Rognault, Boiscq, (Mmes Vves).
T.—Thuilier, Louis.
V.—Valeton, Oscar.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR

Divers! Divers!

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 42 du Passage de la Bourse—JEUDI, 23 novembre 1871, à 11 heures, à mon magasin, à l'encoignure des rues Victoire et Français, seront vendus—

Un lot de groceries, étagères, barriques vides et autres, échantillons de liqueurs, vieux fer et autres articles trop longs à détailler.

Conditions—Comptant.

Vente aux enchères, sans réserve, de montres, montres non dégagées, au St Charles Loan Office, 28 rue St. Charles—Diamants, Montres or et argent, Revolvers, Fusils à deux coups, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 42 du Passage de la Bourse—JEUDI, le 23 novembre, et jours suivants, à 11 heures du matin, il sera vendu, rue St. Charles, 28, entre Canal et Commune, un assortiment de montres d'or et d'argent non dégagées, dans le dit bureau, consistant en: chaînes en or, revolvers, fusils à deux coups, et une grande quantité d'articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions comptant.

N. B.—Chaque article mis en vente, sera adjugé au dernier enchérisseur. Les acheteurs de la ville et ceux de la campagne doivent ne pas manquer cette vente. Tous les articles ont garantis au [illegible]. Le délai de vingt-quatre heures pour rendre les articles qui ne sont pas tels qu'on les a décrits.

PAR S. GUINAULT.

200 Paniers français.

Vente pour clore un compte.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 22 novembre 1871, il sera vendu, à 11 heures du matin, à son bureau d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, pour clore un compte—

100 paniers en osier, à provisions,
[illegible] " " à linge,
[illegible] " " de fantaisie et pour dames.

Conditions—comptant.

Jolie Résidence

près de Madisonville, et jolie résidence dans le Premier et le Deuxième District de cette ville.

Succession de Aloïs Carrasco.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 34,562.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 novembre 1871, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Louis, entre Royale et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1871—

Les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir:

1o—Une certaine portion de terre située près de Madisonville, dans la paroisse St-Tammany, [illegible]

2o—Deux lots de terre contigus, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 11 et 12, de l'îlet renfermé par les rues Lafayette, Howard, Poydras et Lafayette, [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Pour les objets mobiliers [illegible] comptant [illegible].

[illegible]

5 nov–[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS.—M. Stern, encanteur—MERCREDI, 22 novembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres, il sera vendu—

500 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un assortiment de chaussures d'homme, de dames, de demoiselles et d'enfants. Ces chaussures conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Canifs de Sheffield, Objets plaqués, Habillements, Chapeaux, etc.

PAR GABRIEL LEAUMONT, salle d'encan, No 29, Chartres—MERCREDI, 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Un grand assortiment de canifs et d'objets plaqués.

— AUSSI —

Habillements, articles de toilette et chapeaux.

Conditions comptant.

PAR EUGENE TOURNE

Porter, Ale, Bouteilles, Cherries, &c., &c., pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNE, Encanteur—JEUDI, 23 novembre 1871, à 10 heures, il sera vendu, au 2me étage du magasin de Quayrouze & Bala, coins Bienville et Vieille-Levée—

61 barils Porter et Ale,
[illegible] caisses liqueurs,
[illegible] do raisins,
[illegible] paniers bouteilles, [illegible] cheques,
[illegible] douzaines do
[illegible] mattes.

—AUSSI—

12 citernes,
1 coffre-fort,
Bureaux,
1 balle corde, sacs vides, cuivre, fer, &c.
Fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, &c.
Conditions, comptant.

Savon. Bougies.

Légèrement endommagé pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur—JEUDI, le 23 novembre 1871, à 10 heures A. M., il sera vendu, au magasin de MM. Quayrouze & Bala—

[illegible] douzaines savon 2 cercles.
[illegible] do boîtes bleu.
[illegible] do blanc.

Vente importante et positive, A CRÉDIT,

—DE—

1,900 futailles "Domestic Brandy", Gin, Schnapps et Whisky.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur—Bureau, Passage [illegible]—SAMEDI [illegible] novembre 1871, à 10 1/2 heures A. M., au magasin Jules Tardos, marchand commissionnaire et agent pour la vente des whiskies de Edmund Deyly & Sons, rue Tchoupitoulas, No 69, entre Poydras et Lafayette, il sera vendu—

[illegible] futailles Cognac Jules Tardos.
[illegible] barils Pelican Bourbon Whisky.
[illegible] do de Rye do
[illegible] do Rocky Mountain Gin.
[illegible] caisses Schnapps, formule du Dr. Volpbride.

Conditions—[illegible] jours de crédit en billets à la satisfaction des vendeurs.

Nota. Les marchands sont priés de venir examiner et constater la qualité supérieure des dites marchandises, au magasin, avant le jour de la vente.

PAR N. VIGNIÉ.

Meubles, Meubles.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur—JEUDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à sa salle d'encan, No 126 rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse—

Un assortiment général de MEUBLES neufs et de seconde main, comprenant: bois de lits, matelas, sofas, chaises, tables, armoires, ensembles de chambres, tables à manger et cabinets complets, tapis, glaces, tableaux, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—comptant.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente péremptoire

—DE—

Magasins, Résidences de choix, et de Terrains pour bâtir, Dans le Deuxième et le Troisième District.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureau, Passage de la Bourse, No 17—SAMEDI, 2 décembre 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

1o. Le magasin en briques, à trois étages et mansarde, No 61 et 63 de la rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

2o. Les deux bureaux Nos [illegible] de la rue Passage de la Bourse, entre [illegible].

[illegible]

Terrains améliorés et de prix.

Dans le Deuxième et le Troisième District.

Maison de famille, No 72 de la rue de l'Esplanade.
Cottage, No 201 de la rue de la Douane.
Maison à deux corps de logis, No 260 de la rue de Chartres,
Et terrains à l'angle des rues Levée et Mandeville.

VENTE SANS RÉSERVE.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs—Bureau, No 17, Exchange Place—SAMEDI, 2 décembre 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

No. 104 DE LA RUE DU CANAL.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juin 1871.
JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.

Le 2 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende scrip de TRENTE POUR CENT sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1871—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier jour d'août prochain.—Il a été résolu, en outre, de payer, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, les scrips des années 1863, 1864, 1865 et six pour cent sur tout le scrip non encore payé de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

P. Fourchy, D. McCoard,
F. F. Généria, R. Z. Petit,
D. A. Chaffraix, J. J. Fernandez,
M. Magrère, M. Puig,
F. B. Wills, Jos. Hoy.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Dix-septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Ce qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans—Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] 1871.
P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs représentants, à partir du lundi 6 mai prochain.
CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 21 février 1871:
Chas. Briggs, Ant. Carriere, [illegible], A. Frerichs, Geo. W. Dunbar, M. F. Dunkelman, Geo. W. Hynson, A. Montgomery, Henry J. Voss, F. Marquese, Chas. Wetzel, A. Lozano, Frank Williams, Thomas Byrne, [illegible], John S. Wallis, [illegible], W. C. Black, Thos. H. Hunt, D. Jamison, R. S. Howard, Felix Larue, Aug. Reine, [illegible], G. Prescott, Richard [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, Articles de toilette et Manteaux.—Aussi: Soldes de Marchandises sèches avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur.—Bureau, No 33 de la rue de Chartres—AUJOURD'HUI, MERCREDI, 22 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Popelines unies et de fantaisie, plaids en laine, [illegible], [illegible], mérinos, mousseline de laine, flanelle rouge, blanche et bleue, Toile Canton, casimir, satinet, jeans, tweeds, châles, nubias, écharpes, couvertures, contrepointes, [illegible], [illegible] indiennes, calicot, mousseline blanche, stripes, [illegible], [illegible], [illegible], mouchoirs, bas, gants, cravates, chemises de jeunes, chemises, [illegible].

Aussi—[illegible] caisses [illegible].

Conditions—à la vente.

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.

Grande vente sans réserve et à 90 jours de crédit.

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins (articles de [illegible]) [illegible], [illegible].

[illegible]

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.—E. S. AUDLER, encanteur—MERCREDI, 22 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 86 de la rue Vieille-Levée, il sera vendu—

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins (de [illegible]) [illegible].

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions—Pour toutes sommes au-dessous de $300, comptant; au-dessus de $300, 30 jours; au-dessus de $500, 60 jours; au-dessus de $1000, 90 jours de crédit—en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

PAR R. M. MONTGOMERY.

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR R. M. MONTGOMERY—Il sera vendu JEUDI, 23 novembre, à 11 heures, à la salle No 81 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles, tels que—

Bois de lits en bois de rose, en noyer, acajou, bureaux, lavabos, toilettes, [illegible], en noyer; sofas, chaises à [illegible], tables de centre à dessus de marbre, tables à [illegible], [illegible], bois de [illegible], [illegible], etc. Le contenu de plusieurs maisons particulières.

—Egalement—

Une grande barque de [illegible], [illegible] en bois de [illegible].

PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, Encanteur—Bureau No 40 rue St Louis, en face l'Hôtel St Louis, et au No 5 de la rue Royale et Chartres.

Ventes de biens fonds, stock, cargaisons, meubles etc. Aussi—ventes faites au dehors.

Ventes régulières de MEUBLES, dans le Passage de la Bourse, en face de l'Hôtel St Louis, tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M.

Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente.

PAR O. DE FÉRIET

Actions! Actions!

Succession de Charles Massieu.—No. 34,[illegible]

PAR O. DE FÉRIET,—C. W. Culbertson, encanteur—Bureau, No 50 de la rue Royale—MARDI, 28 novembre 1871, à midi, à la Bourse d'encan de la rue St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la dite succession, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1871, les bourses suivantes, savoir:

[illegible] actions de la Compagnie du chemin de fer de la Ville.

[illegible] actions de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] actions de la Banque Nationale de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] actions de la Société de Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

Le tout en lots au gré des acheteurs.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Argenterie, Plaqué, et Bijouterie.

Succession de M. R. Haggerty—No 34,948.

PAR O. DE FÉRIET,—C. W. Culbertson, encanteur—Bureau, No 50 de la rue Royale—MARDI, 28 novembre 1871, à midi, à la Bourse d'Encan de St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, pour compte de la dite succession, en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible] de la paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1871,

Une magnifique collection d'argenterie, plaqué, bijouterie, en argent, etc.

Conditions—Comptant sur livraison.

Feutre d'Irlande à Toits.

Couvertures pour la Pression. Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—31 octobre 1865 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, pierre à couvrir, feutre isolant, feutre à cirage, etc. Fabriques de feutre, de Lagan, à Belfast, et No 13 [illegible], Londres.

Cette nouvelle préparation est solide, et ne fond ni ne brûle pas par le feu [illegible]. [illegible]

A vendre par J. G. INGRAHAM, agent, Au No 60 de la rue Union.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL, 1870.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé, ce 25 janvier 1871, pardevant moi.
JOHN MONTAMAT, Notaire Juge de Paix.

Le 11 janvier 1871, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende suivant sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième LUNDI de mars prochain, savoir:
25 pour cent sur les primes d'incendie.
25 pour cent sur primes de mer.
25 pour cent sur primes de rivières.

Il a été également résolu de payer, à partir du deuxième lundi de février, tous les certificats de scrip non encore payés, de l'émission de 1866, et [illegible] pour cent d'intérêt sur tous les scrips [illegible], à partir du deuxième LUNDI de mars prochain.

Directeurs:

GEO. URQUHART, J. TUYES, A. ROCHEREAU, PLACIDE FORSTALL, S. W. BABCOCK, [illegible], T. B. BLANCHARD, [illegible], A. SCHREIBER, [illegible].

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14... RUE St-LOUIS... 10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE, FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS. Qui ont remporté des prix.

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Au No 61 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans, 21 janvier 1871.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870:

[illegible]

Ce tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 21 janvier 1871.
ANDREW HERO Jr., Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de profits, à partir du deuxième lundi de février 1871; de plus, cinquante pour cent sur le scrip de l'année 1868, à payer à partir du deuxième lundi de mars 1871. Ils ont, en outre, déclaré un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars prochain.
THOMAS SLOO, Président.
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

—Directeurs—

John G. Gaines, R. J. Hart, E. Bisson, Henry Renshaw, I. N. Marks, W. H. Seymour, J. Weis, R. S. Venables, W. A. Kent, Richard Flower, Hugh Wilson, Thomas Sloo.